



Création de Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC FONTAINEBLEAU 8 PLACE DE LA REPUBLIQUE 77300 FONTAINEBLEAU déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mr Pierre Hedin, représentant de la société **HH NOTAIRES S.E.L.A.S.**, Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE DUPETIT THOUARS 75003 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Sommes versées
Hedin pierre	8 000	8 000 €
Haueisen Charles-Edouard	2 000	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST148

lu et approuvé